

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 18 novembre 2010*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Ecoles primaires genevoises : quelles mesures pour garantir des conditions d'enseignement appropriées ? BIS ! (question 1)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat ayant pris la liberté de ne pas répondre à la question posée dans mon IUE 1053 portant le même titre, en affirmant que « *ces chiffres seront communiqués à la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture* », je me permets de réitérer ma question en indiquant d'ores et déjà au Conseil d'Etat – qui, je l'espère, répondra cette fois à la question posée – que je suis prêt à accepter un délai supplémentaire si la réponse l'exige.

Convaincu que l'école publique genevoise peut servir à lutter contre l'exclusion, favoriser l'intégration et préparer les jeunes à un avenir professionnel qui garantit une égalité des chances entre les mieux nantis et les autres, diverses informations recueillies lors de la rentrée scolaire 2010 sont cependant de nature à mettre en doute les capacités matérielles de l'école publique à accomplir pleinement ces nobles missions.

Ainsi, il apparaît que cette année encore, il n'est pas rare de voir des classes comprenant 24, 25 voire davantage d'élèves dès les premiers degrés de l'école primaire.

Cette situation est particulièrement inquiétante dans la mesure où il ne semble pas s'agir de cas particuliers mais bien d'une politique délibérée – d'économies – qui se perpétue finalement au détriment des enfants et des enseignants.

Le fait que certains établissements risquent par ailleurs de devoir accueillir prochainement de nouveaux élèves en raison de la mise à disposition prochaine de nouveaux logements, alors même que les classes sont déjà en surnombre, est également de nature à renforcer nos craintes.

Pour mieux mesurer l'ampleur du problème, le Conseil d'Etat peut-il nous donner quelques précisions concernant les effectifs des classes à l'école primaire lors de cette rentrée 2010, notamment en portant à notre connaissance, établissement par établissement et précisément pour chaque degré scolaire : le nombre de classes ouvertes, le nombre total d'élèves du degré, l'effectif de la plus petite classe et l'effectif de la plus grande classe ?